



# La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME



SOMMAIRE :

- G. DEHERME . . . . . *Auguste Comte et son œuvre. Le Positivisme (suite).*
- PAR TOUS . . . . . *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*
- G. DEHERME . . . . . *Les Livres qui font penser.*

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

7, rue Cornaille, 7

Bibliothèque Maison de l'Orient



125708

LA  
**Coopération des Idées**

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

---

**ABONNEMENT** : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

*Adresser toutes les communications concernant  
la Rédaction et l'Administration à*

**M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)**

---

**A NOS ABONNÉS**

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est terminé sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de refuser au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

---

**L'UNION COOPÉRATIVE**

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.*

*Etranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

---

**LE COURRIER DE LA PRESSE**

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Directeur : **A. GALLOIS**

---

*Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour*



# La Coopération des idées

## Auguste Comte et son œuvre

### LE POSITIVISME

(Suite <sup>1</sup>.)

#### VI

##### LA PHILOSOPHIE POSITIVE.

Auguste Comte seul a pu résumer son œuvre. On lira donc, dans cet ordre, quatre petits livres : *Discours sur l'esprit positif*, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, *Catéchisme positiviste*, *Appel aux conservateurs* (2). Il n'y a pas de meilleur résumé de la doctrine.

Mais ceux qui ont la noble ambition d'être des éducateurs ou des organisateurs, ou même ceux qui se permettent seulement de « trancher en sociologie » doivent lire l'œuvre tout entière, la relire, la méditer, s'en pénétrer jusqu'aux moelles. On n'en épuise jamais la substance.

(1) Voir nos 25 et 26.

(2) Chez Vigot, éd., 23, place de l'École-de-Médecine et à la *Revue positiviste*, 2, rue Antoine-Dubois.



Je ne puis que donner un vague aperçu de cette œuvre colossale, qui embrasse tout ce qui tient à l'homme défini à travers l'Humanité, c'est-à-dire tout ce qui est concevable et démontrable.

Cette Somme définitive a cinq parties : philosophie, sociologie, politique, religion et morale. Cet ensemble seulement est le positivisme, car « ce n'est que par sa force d'ensemble qu'une doctrine quelconque peut parvenir à diriger la société ».

Marquons d'abord que « positif » signifie à la fois : « réel, utile, certain, précis, organique, relatif et même sympathique ». Ce terme s'oppose à « négatif ».

Dans son livre *Auguste Comte et le positivisme*, qui fut traduit en français par le docteur Georges Clemenceau, J. Stuart Mill caractérise ainsi la philosophie positive :

Nous ne connaissons rien que des phénomènes, et la connaissance que nous avons des phénomènes est relative et non pas absolue. Nous ne connaissons ni l'essence, ni le mode réel de production d'aucun fait : nous ne connaissons que les rapports de succession ou de similitude des faits, les uns avec les autres. Ces rapports sont constants, c'est-à-dire toujours les mêmes dans les mêmes circonstances. Les ressemblances constantes qui lient les phénomènes entre eux, et les successions constantes qui les unissent ensemble à titre d'antécédents et de conséquents, sont ce qu'on appelle leurs lois. Les lois des phénomènes sont tout ce que nous savons d'eux. Leur nature essentielle et leurs causes ultimes, soit efficientes, soit finales, nous sont inconnues et restent pour nous impénétrables.

Ainsi donc, la règle fondamentale de la philosophie positive est que « toute proposition qui n'est pas strictement réductible à la simple énonciation d'un

fait, ou particulier ou général, ne peut offrir aucun sens réel et intelligible ». Ses principes mêmes ne sont plus que de véritables faits, « seulement plus généraux et plus abstraits que ceux dont ils doivent former le lien ». Bref, l'esprit positif « consiste essentiellement à substituer partout, à l'inaccessible détermination des causes proprement dites, la simple recherche des lois, c'est-à-dire des relations constantes qui existent entre les phénomènes observés ». En renonçant définitivement à la vaine poursuite des *pourquoi*, le philosophe s'appliquera mieux à établir les *comment*.

Telle est « la révolution fondamentale qui caractérise la virilité de notre intelligence ».

Des métaphysiciens superficiels ont objecté que l'exclusion de la recherche des causes premières était la négation même de la philosophie. On a pu leur répondre par cette définition de Kant, le plus grand des métaphysiciens : « La philosophie est la science des limites de l'esprit ».

Quand l'homme s'inquiète précisément de ce qu'il ne peut connaître, c'est que son intelligence est dérégulée. Car ce qu'il ne peut connaître, il est évident qu'il n'a pas besoin de le connaître. Ce qui lui est accessible seul lui est utile. Il faut se soumettre. « Prolongement de la raison publique », la philosophie positive est la systématisation du bon sens.

Litré a bien montré le rôle de la philosophie positive (*La Science au point de vue philosophique*) :

D'après Comte, la positivité, élevée à la conscience d'elle-même, doit devenir la maîtresse universelle des esprits en généralisant la méthode, en coordonnant le savoir, en déterminant le but. Généraliser la méthode, c'est donner à la philosophie la même méthode qu'aux sciences

particulières; coordonner le savoir, c'est disposer les sciences suivant leur hiérarchie, et déterminer le but, c'est établir que nous devons à la fois nous soumettre aux lois naturelles avec toute l'humilité qui convient à notre faiblesse, et les faire servir à notre bien avec toute la force intellectuelle qui nous est propre.

Auguste Comte devait s'en tenir à la seule méthode qui pût être généralisée, car il avait reconnu que « tous les phénomènes quelconques, inorganiques ou organiques, physiques ou moraux, individuels ou sociaux, sont assujettis d'une manière continue à des lois rigoureusement invariables ». Rigoureusement, remarquons-le, non absolument.

La science se compose de lois, non de faits. « Une carrière n'est pas un édifice. » On ne juge pas du supérieur par l'inférieur. Savoir pour savoir est de la sottise, quand ce n'est pas du parasitisme. Accumuler des faits, des statistiques, ce n'est qu'augmenter la confusion, obscurcir, non éclairer. Comte nous invite à « élaguer beaucoup d'acquisitions oiseuses ». Ce qui domine toujours sa pensée, en science comme en politique, c'est le sentiment que « si le passé a dû surtout développer les forces, l'avenir devra surtout les régler ». Il ne faut « induire que pour déduire, afin de construire »; il ne faut « savoir que pour prévoir, afin de pourvoir ».

Il s'est donc attaché à coordonner le savoir, et il y a admirablement réussi. Sa classification des sciences manifeste l'homogénéité du savoir humain. Elle fixe la hiérarchie des sciences, en procédant du simple au composé, de la généralité décroissante à la complication croissante, du monde à l'homme, — soit : mathématique, mécanique, physique, chimie, biologie, sociologie, morale. C'est également l'ordre historique

de la constitution positive de chacune de ces sciences, et donc l'ordre didactique dans lequel elles doivent être enseignées, puisque l'individu répète l'évolution de l'espèce en passant successivement par l'état fictif, l'état abstrait et l'état positif. « L'ontogénie, ont dit depuis les embryologistes, est une phylogénie en raccourci. »

Déterminer le but fut une des premières préoccupations du Maître. Le 28 septembre 1809, il écrivait à son ami Valat : « Je ferais très peu de cas des travaux scientifiques, si je ne pensais perpétuellement à leur utilité pour l'espèce humaine. »

## VIII

### LA SOCIOLOGIE POSITIVE.

Par là, il arrive à la sociologie, qui constitue l'unité fondamentale.

Ce qui comprend tout, ce qui est essentiel, c'est donc la sociologie. « Si les lois de la sociologie pouvaient nous être assez connues, dira-t-il, elles seules suffiraient pour remplacer toutes les autres, sauf les difficultés de déduction. »

La mémorable découverte de la loi des trois états a fondé la sociologie, qui universalise le mode de penser positif en étendant aux sciences morales et sociales la méthode des autres sciences.

Auguste Comte n'a accompli son « immense course objective » que pour aboutir à la sociologie. En montrant ainsi que la régénération mentale doit être la base de la reconstitution sociale, il se met à part des

nombreux réformateurs sociaux de son temps, et bien au-dessus.

La positivité tend « à réduire les variations apparentes de qualité à de simples différences de quantité ». Elle nous fait retrouver la constance au milieu de la variété ; en politique, elle satisfait aux exigences simultanées de l'ordre et du progrès. Dans la *Politique* on lit : « L'invariabilité de l'ordre universel serait directement incompatible avec toute autre appréciation des modifications qu'il comporte. Si la qualité était radicalement irréductible à la quantité, comme le répètent, d'après Kant, les penseurs littéraires et ontologiques, il n'existerait réellement aucune règle générale, et la notion des lois naturelles se trouverait bouleversée. En un mot, toute prévision rationnelle deviendrait alors impossible, et la science se bornerait au pur empirisme, aussi dépourvu d'inductions que de déductions. »

Les phénomènes sociaux sont les plus complexes, les plus imparfaits, et donc les plus modifiables. Cette modificabilité relative ne va pas à l'encontre de la loi de constance universelle établie par M. R. Quinton, elle la confirme ? « L'ordre le plus noble perfectionne le plus grossier en s'y subordonnant » : Auguste Comte a résumé là toute la sagesse humaine, à la fois théorique et pratique.

La méthode de la sociologie, je le rappelle, est celle de toutes les autres sciences. Les quinze grandes lois générales de la philosophie première s'y appliquent exactement. Objectivement, on y déduit, observe, expérimente, énumère, classe, compare, et on y combine, subjectivement, la logique des idéaux, des sentiments, des images et des signes ; mais surtout, avant tout, on y suit pour continuer. La méthode particu-



lière, qui lui est le plus propre, est celle de filiation, ou historique. « On ne peut bien apprécier ce qui est sans le rattacher d'une part à ce qui a été, d'une autre à ce qui sera. » La société, comme l'homme, évolue, elle ne se transforme point. L'esprit révolutionnaire n'est que de négation. On n'agit sur la société que dans son intensité et sa vitesse. Entendons l'intensité dans les phénomènes statiques et la vitesse dans les phénomènes dynamiques. C'est ainsi que « tout ordre réel est spontanément modifiable d'après son propre exercice » et que « le progrès n'est que le développement de l'ordre ». Ordre et progrès, c'est-à-dire liaison et extension; car l'extension sans liaison, c'est dispersion. « Pour la nouvelle philosophie, l'ordre constitue sans cesse la condition fondamentale du progrès; et, réciproquement, le progrès devient le but nécessaire de l'ordre: comme, dans la mécanique animale, l'équilibre et la progression sont mutuellement indispensables à titre de fondement ou de destination. »

Il y a donc une sociologie statique et une sociologie dynamique.

L'état statique, dit Littré, peut exister sans l'état dynamique, ainsi que cela se voit chez plusieurs sociétés contemporaines, mais l'état dynamique ne peut exister sans l'état statique; et une société dans laquelle l'état statique serait incessamment bouleversé ne donnerait lieu à aucun phénomène dynamique; c'est ainsi que l'ordre est essentiellement nécessaire au progrès.

C'est seulement en reconnaissant les conditions de l'ordre, si nettement déterminées par Auguste Comte, notamment dans le tome deuxième de la *Politique*, qu'on peut accélérer l'évolution sociale.

L'axiome élémentaire de la sociologie statique,

c'est que la société se compose de familles et non d'individus.

Pour la sociologie, l'individu n'est qu'une abstraction, car « toute force sociale quelconque résulte d'un concours plus ou moins étendu ». Il n'y a de proprement individuel que la force physique qui, socialement, ne compte pas.

Mais « si l'organisme social est collectif dans sa nature, il est individuel dans ses fonctions ». Et ainsi, en se soumettant, l'individu peut quelque chose pour le progrès.

Voici où intervient la sociologie dynamique. Lisons dans la *Politique* :

« Quand une ligne a beaucoup d'asymptotes, comme le permet souvent une équation fort simple, leur connaissance totale fournit d'abord de précieuses lumières envers sa figure générale, dont une telle construction offre une approximation indispensable. Mais cette ébauche rectiligne ne peut jamais dispenser d'une étude directe et spéciale de l'orbite curviligne, où elle laisse toujours indécises beaucoup d'importantes questions. Il en serait bien plus ainsi si la politique voulait systématiser directement sa marche, d'après la seule sociologie statique, qui ne peut lui fournir qu'un vaste groupe d'asymptotes, nécessairement communes à une foule de routes très différentes, entre lesquelles il faut pourtant choisir. Ce choix définitif, l'unique guide immédiat de notre pratique sociale appartient exclusivement à la sociologie dynamique. Quoiqu'elle doive toujours étudier le progrès comme le simple développement de l'ordre déjà défini, cette appréciation plus précise peut seule nous apprendre quels sont, à chaque époque, les pas praticables vers un tel type, et quelle marche convient à

leur accomplissement. Outre qu'elle éclaircit et consolide la notion de l'état normal, elle institue l'unique voie qui puisse nous préserver à la fois de la rétrogradation et de l'anarchie, entre lesquelles nous laisserait toujours osciller la conception statique, où le temps n'entre jamais. »

## IX

## LA POLITIQUE POSITIVE.

Le positivisme considère l'idée de droit personnel, que la métaphysique et la Révolution ont exagérée jusqu'à l'aliénation mentale, comme fautive autant qu'immorale, parce qu'elle présuppose l'individualité absolue.

« Le positivisme, lit-on dans le *Catéchisme*, n'admet jamais que des devoirs, chez tous, envers tous. Car son point de vue toujours social ne peut comporter aucune notion de droit, constamment fondée sur l'individualité. Nous naissons chargés d'obligations de toute espèce, envers nos prédécesseurs, nos successeurs et nos contemporains. Elles ne font ensuite que se développer ou s'accumuler avant que nous puissions rendre aucun service. Sur quel fondement humain pourrait donc s'asseoir l'idée de droit, qui supposerait raisonnablement une efficacité préalable? Quels que puissent être nos efforts, la plus longue vie bien employée ne nous permettra jamais de rendre qu'une portion imperceptible de ce que nous avons reçu. Ce ne serait pourtant qu'après une restitution complète que nous serions dignement autorisés à réclamer la réciprocité des nouveaux ser-

vies. Tout droit humain est donc absurde autant qu'immoral. Puisqu'il n'existe plus de droits divins, cette notion doit s'effacer complètement, comme purement relative au régime préliminaire, et directement incompatible avec l'état final, qui n'admet que des devoirs, d'après des fonctions. »

On n'a jamais qu'un droit : celui de faire tout son devoir. « Les justes garanties individuelles résultent seulement de cette universelle réciprocité d'obligations, qui reproduit l'équivalent moral des droits antérieurs, sans offrir leurs graves dangers politiques. »

Auguste Comte ajoute encore, dans la *Politique* : « Envisagé politiquement, le principal caractère du positivisme consiste à substituer partout les devoirs aux droits, comme les lois aux causes, d'après l'élimination radicale des volontés arbitraires, afin que le relatif remplace l'absolu. Tout digne citoyen devient alors un fonctionnaire social, exerçant à la fois un office spécial et une sage participation à l'économie générale. Confiance et responsabilité constituent toujours la double condition du service humain, où l'indépendance et le concours se concilient radicalement. La puissance et la richesse étant constamment rapportées à leur destination sociale, leur concentration personnelle et leur juste inviolabilité sont aussitôt reconnues indispensables à leur efficacité civique, où de grands devoirs exigent de grandes forces. C'est ainsi que l'universelle prépondérance du point de vue humain ennoblit et consolide à la fois l'obéissance et le commandement. »

Aujourd'hui, nous voyons ce que produit le suffrage universel. Ce n'est que du bon sens de le condamner. Il y a soixante ans, il y fallait plus. C'est là

que le génie de Comte s'atteste. Il a tout prévu de notre lamentable anarchie parlementaire. Il déclare radicalement absurde de faire désigner les compétents par les incompetents, les supérieurs par les inférieurs, de livrer la défense de l'intérêt général aux compétitions d'intérêts particuliers, de rompre la continuité, de supprimer la responsabilité gouvernementale et de paralyser l'autorité dirigeante. « Le régime parlementaire fait passer l'anarchie de l'état aigu à l'état chronique. » Cela s'est vérifié, ce semble.

Sa perspicacité est tellement sûre qu'elle tient de la divination. Voyez, par exemple, ce qu'il écrit, après le Coup d'État, à son disciple et ami Célestin de Blignères : « Tout consiste en ce que le dictateur est devenu mamamouchi, croyant avoir acquis l'hérédité d'après le vœu des paysans français dont la décision n'est pas plus efficace que s'ils avaient voté deux cents ans de vie ou l'exemption de goutte ; ce jeu à l'Empire sera sans doute fort dispendieux et son issue sera tragique, mais sans qu'il en soit plus sérieux. »

Le positivisme substitue donc aux vaines disputes sur la possession du pouvoir l'examen des règles nécessaires à son sage exercice. « Dissipant toute discussion vaine et orageuse sur l'origine et l'étendue des possessions, il établit directement les règles morales relatives à leur destination sociale. La répartition des forces réelles, surtout temporelles, est tellement supérieure à notre intervention, que nous consumerions notre courte vie en débats stériles et interminables si notre principale sollicitude s'appliquait à rectifier, sous ce rapport, les imperfections de l'ordre naturel. En quelques mains que réside un pouvoir quelconque, ce qui intéresse essentiellement le public c'est son utile exercice ; et, à cet égard, nos efforts

comportent beaucoup plus d'efficacité. D'ailleurs, en réglant la destination, on réagit indirectement sur la possession, qui l'affecte accessoirement. » (*La Politique*).

Dans l'ordre économique, Auguste Comte proclame que la richesse, — comme le travail, comme le talent — « étant sociale dans sa source doit l'être dans sa destination pour être employée avec une digne indépendance au service de la Famille, de la Patrie et de l'Humanité ».

Un positiviste, le docteur Robinet, a écrit (*La Philosophie positive*) :

La propriété n'est ni de droit divin, ni de droit métaphysique, *jus uti et abutendi*; elle a un caractère relatif, et c'est une fonction sociale, une charge personnelle dont l'exercice est subordonné à l'intérêt général ou au bien public.

On ne recherchera pas, comme Proudhon s'y est usé, une impossible égalité de répartition, non plus qu'à réaliser une justice absolue; mais on tâchera à faire surgir la plus grande force sociale dont tous bénéficieront. La question sociale est une question d'organisation et de production, non de répartition plus ou moins juste.

Dans l'appropriation individuelle et la concentration des capitaux, A. Comte voit surtout le meilleur mode de conservation et de production. Mais le capitaliste n'est qu'un fonctionnaire, un administrateur des biens sociaux. Il a des comptes à rendre. Les richesses ne lui sont laissées qu'en dépôt pour les faire fructifier. S'il en abuse, c'est-à-dire s'il n'en fait qu'un usage personnel, immoral, la société exercera son droit éminent d'expropriation et de confiscation. Le pouvoir spirituel, appuyé sur une opinion pu-

blique puissamment organisée, prononcera aussi, contre le dilapidateur du capital social, la terrible excommunication. Les corporations, de leur côté, le boycotteront. Voilà des freins suffisants pour empêcher le patriciat industriel et financier de se transformer en une ploutocratie parasitaire, corruptrice et tyrannique.

Au vote dissolvant, à l'hérédité naturelle, de hasard, Auguste Comte propose de substituer l'hérédité sociocratique, de choix. Les détenteurs, — en principe inamovibles, — d'offices ou de capitaux désigneront toujours librement leurs successeurs, sous la sanction des supérieurs. Dans la *Politique*, le Maître précise : « Chaque fonctionnaire doit accomplir cette désignation sept ans avant sa retraite, religieusement fixée à soixante-trois ans, afin de subir dignement le contrôle universel qui devra toujours respecter sa décision quelconque. Il serait d'ailleurs superflu de rappeler ici la liaison normale d'une telle attribution avec la double faculté de tester et d'adopter. »

La liberté de tester surtout est une des plus urgentes libertés positives à rétablir. L'école empirique de Le Play se rencontre là avec le positivisme et tous ceux qui se préoccupent de reconstituer les grandes forces sociales.

En effet, il importe d'arrêter l'émiettement de la propriété terrienne comme la dispersion des capitaux. D'autre part, les fils à papa jouisseurs donnent trop souvent au peuple le répugnant spectacle d'un parasitisme dépravant. C'est de là, n'en doutons point, que proviennent l'envie et la haine qu'exaspère encore une basse démagogie. Plus une classe a de pouvoirs, plus elle a de devoirs. Et les grands devoirs exigent de grandes forces. La bourgeoisie le sentira mieux

quand elle sera réduite à un patriciat peu nombreux, mais très actif et très puissant, d'entrepreneurs et de banquiers. C'est ce patriciat qui assumera le pouvoir temporel, résumé d'abord dans une dictature.

Pour la petite bourgeoisie, elle doit se fondre dans le prolétariat producteur.

Le travail est aussi une fonction publique. Il n'y a pas de fonctions privées : « Tout travail utile doit être considéré comme une fonction publique, qui librement acceptée doit être remplie avec dévouement. »

Si les travailleurs ont des devoirs, ils ont aussi des garanties. En dehors de l'atelier, l'ouvrier fait toujours partie de la société. Le salaire n'épuise point toute la responsabilité de l'entrepreneur à l'égard de l'ouvrier, ni l'exécution du labeur convenu toute la reconnaissance de l'ouvrier à l'égard de l'entrepreneur. « Dévouement des forts aux faibles, prescrit A. Comte, vénération des faibles pour les forts. » L'argent ne saurait être mesure du dévouement et de la vénération.

Je ne puis, on l'entend bien, rappeler ici toutes les vues sociales d'Auguste Comte. Que d'aberrations, de désordres et de souffrances seraient évités à notre pays si elles étaient connues !

C'est toujours socialement que le positivisme envisage les problèmes sociaux. A le dire, cela paraît un truisme ; en fait, ce n'est pas une des moindres originalités de cette doctrine régénératrice. Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer, par exemple, toutes les insanités qui se débitent présentement sur le mariage.

Le mariage est avant tout un acte social. Pour l'individu, il n'a qu'à y chercher son perfectionnement par la soumission. « Le mariage est l'amélioration de l'homme par la femme », définit A. Comte. Il est



aussi la dignité de la femme garantie, le sort de l'enfant assuré. « L'homme doit nourrir la femme. »

Auguste Comte réproouve donc énergiquement le divorce, même pour les cas exceptionnels qui semblent le justifier, « car l'idée du changement y provoque ». Avec le catholicisme, il est pour le mariage indissoluble. « Entre deux êtres aussi complexes et aussi divers que l'homme et la femme, ce n'est pas trop de toute une vie pour se bien connaître et s'aimer dignement. » Il va même plus loin en préconisant le veuvage éternel.

On le voit, entre une démocratie anarchique et une aristocratie rétrograde, le positivisme se propose d'instituer une sociocratie organique.

## X

### LE POUVOIR SPIRITUEL.

Pas de société sans gouvernement, temporel et spirituel. « Aucune fonction, même vitale, et surtout sociale, ne pouvant bien s'accomplir que d'après un organe propre, le moindre concours humain exige donc une force spécialement destinée à y ramener aux vues et aux sentiments d'ensemble des agents qui tendent toujours à s'en écarter. Elle doit sans cesse contenir leurs divergences et développer leurs convergences. D'une autre part, cette puissance indispensable surgit naturellement des inégalités que suscite toujours l'essor humain. » C'est pourquoi « la formation du sacerdoce positif devient la première condition d'une régénération mentale et

morale non moins indispensable à l'ordre qu'au progrès ».

La plus féconde division du travail social fut certainement celle qui résulta de la séparation du théorique et du pratique par la formation naturelle d'une classe sacerdotale. « Sans l'établissement d'une telle classe, est-il dit dans le *Cours*, toute notre activité, dès lors exclusivement pratique, se serait bornée à un certain perfectionnement, bientôt arrêté, et quelques procédés et instruments militaires ou industriels. »

Le cléricisme est tellement indispensable qu'il s'en constitue toujours un, spontanément, jusque dans la pire anarchie. Sans remonter à 1793, nous en voyons aujourd'hui une grossière caricature dans la presse, la politiquerie, la franc-maçonnerie, l'intellectualisme, et même dans la truculente Confédération générale du travail.

Pour subordonner de plus en plus l'égoïsme à l'altruisme, pour développer la sociabilité, les simples préceptes moraux, quelque élevés soient-ils, ne peuvent grand'chose — sinon cultiver une phraséologie hypocrite — sans une ferme autorité spirituelle enseignant, conseillant, jugeant, réglant, c'est-à-dire organisant l'éducation et dirigeant l'opinion.

La politique est une science, la plus difficile de toutes. Or nul n'intervient dans les sciences quand il est incompetent. Le « droit d'examen » attribué à tous les électeurs, indistinctement, comme tous les prétendus « droits » formulés par la métaphysique révolutionnaire, est une sottise redoutable. Pas d'ordre sans discipline. Pas de perfectionnement, c'est-à-dire de progrès, sans soumission. Il faut des assises pour bâtir. Il faut des points fixes pour s'appuyer. Les

principes qui inspirent et guident la conduite privée et publique ne sauraient être remis en question par tous à tout moment sans déterminer une sorte de démence sociale. Pour raisonner sainement, il faut des dogmes.

« Chacun tendant à se former, par ses seules forces, nous dit Auguste Comte, un système d'idées générales, sans remplir aucune des conditions indispensables pour cela, il est devenu peu à peu rigoureusement impossible, dans les masses, d'obtenir, entre deux esprits seulement, un accord réel et durable sur aucune question sociale, même très simple. Si cette anarchie pouvait se borner à ce qu'elle a de ridicule, le mal serait sans importance, et la satire suffirait pour le réduire dans les limites convenables. Mais la facilité qui en résulte de concevoir, comme à peu près également plausibles, le pour et le contre sur la plupart des points dont la fixité importe si éminemment au bon ordre, produit des effets d'une tout autre gravité ».

Il convient de reproduire ici le *Tableau des quinze grandes lois de philosophie première, ou principes universels sur lesquels repose le dogme positif* :

PREMIER GROUPE, autant objectif que subjectif.

1° Former l'hypothèse la plus simple et la plus sympathique que comporte l'ensemble des renseignements à représenter.

2° Concevoir comme immuables les lois quelconques, qui régissent les êtres d'après les événements.

3° Les modifications quelconques de l'ordre universel sont bornées à l'intensité des phénomènes dont l'arrangement demeure inaltérable.

PREMIER SOUS-GROUPE, *relatif à l'état statique de l'entendement.*

1° Subordonner les constructions subjectives aux matériaux objectifs.

2° Les images intérieures sont toujours moins vives et moins nettes que les impressions extérieures.

3° Toute image normale, doit être prépondérante sur celles que l'agitation cérébrale fait simultanément surgir.

DEUXIÈME SOUS-GROUPE, *relatif à l'essor dynamique de l'entendement.*

1° Chaque entendement présente la succession de trois états : fictif, abstrait, et positif, envers les conceptions quelconques, avec une vitesse proportionnée à la généralité des phénomènes correspondants.

2° L'activité est d'abord conquérante, puis défensive, et enfin industrielle.

3° La sociabilité est d'abord domestique, puis civique, et enfin universelle, suivant la nature propre à chacun des trois instincts sympathiques.

TROISIÈME GROUPE, *essentiellement objectif.*

PREMIER SOUS-GROUPE.

1° Tout état statique en dynamique tend à persister spontanément sans aucune altération, en résistant aux perturbations extérieures (KÉPLER).

2° Un système quelconque maintient sa constitution active ou passive, quand ses éléments éprouvent des mutations simultanées, pourvu qu'elles soient exactement communes (GALILÉE).

3° Il y a toujours équivalence entre la réaction et l'action, si leur intensité est mesurée, conformément à la nature de chaque conflit (HUYGHENS, NEWTON).

DEUXIÈME SOUS-GROUPE.

1° Subordonner toujours la théorie du mouvement à celle de l'existence, en concevant tout progrès comme

le développement de l'ordre correspondant, dont les conditions quelconques régissent les mutations, qui constituent l'évolution.

2° Tout classement positif doit procéder d'après la généralité croissante ou décroissante, tant subjective qu'objective.

3° Tout intermédiaire doit être normalement subordonné aux deux extrêmes, dont il opère la liaison.

Et la tolérance ? « La tolérance systématique ne peut exister, lit-on dans le *Cours*, et n'a jamais réellement existé qu'au sujet des opinions regardées comme indifférentes ou comme douteuses ».

Et la liberté de conscience ? Comte répondait déjà, en 1822 : « Il n'y a point de liberté de conscience en astronomie, en physique, en chimie, en physiologie, en ce sens que chacun trouverait absurde de ne pas croire de confiance aux principes établis dans ces sciences par les hommes compétents. S'il en est autrement en politique, c'est parce que, les anciens principes étant tombés et les nouveaux n'étant pas encore formés, il n'y a point, à proprement parler, dans cet intervalle, de principes établis. »

Ne nous méprenons point. Puisque, pour le positivisme, le seul principe absolu est que tout est relatif, il ne saurait être fanatique, ni tyrannique. D'autre part, pour mieux préparer l'avenir, on le sait, il s'élargit jusqu'à comprendre toute l'humanité passée, avec ses croyances dominantes et ses institutions caractéristiques. Seul, parmi les philosophies et les religions, il nous apprend à aimer ce qui a été, à travers les siècles, l'âme de l'Humanité, tout ce que les hommes ont conçu pour s'élever, tout ce qu'ils ont fait pour être plus puissants, depuis les premiers vagissements du fétichisme jusqu'aux magnificences du

catholicisme, depuis les premiers coups de silex échangés de horde à horde jusqu'au merveilleux épanouissement de l'industrie moderne.

Le positivisme n'interdit au cœur et à l'esprit qu'un funeste vagabondage : il ne limite point l'amour, ni n'entrave la pensée. Les règles qu'il leur indique sont pour les fortifier, non pour les comprimer. Ce qu'on croit trouvé de possibilités bienfaisantes dans la « tolérance » et la « liberté de conscience », le positivisme en est riche. Il ne s'oppose qu'à l'indifférence égoïste, au dilettantisme dissolvant qui prétextent de la « tolérance », et au sectarisme niais qui, sous couvert de la « liberté de conscience », professe la haine du passé, et de toute discipline.

Son dogme étant démontable, il le démontre toujours à ceux qui sont en état d'entendre cette démonstration. Aux autres, il conseille une sage confiance et une nécessaire soumission.

Au surplus, le pouvoir spirituel n'aura jamais recours qu'aux moyens moraux. Il n'en aura point d'autres à sa disposition. Auguste Comte a prescrit que les philosophes seront maintenus dans une digne pauvreté et exclus de toutes fonctions gouvernementales. Ce sont les conditions principales du prestige et de l'efficacité du pouvoir spirituel de rester peuple.

En somme, l'intolérance systématique du positivisme consiste à ne pas admettre les erreurs et les folies dangereuses. On la peut comparer à l'intolérance pour les toxiques et les éléments morbides d'un organisme sain, d'autant plus intolérant qu'il est plus sain.

Auguste Comte a demandé qu'on sépare l'État de l'enseignement, des arts, de la science et de la religion. Dans la période de transition présente, il vou-

lait qu'une entière liberté spirituelle permit une loyale concurrence des idées.

Parlant toujours à ceux qui vivent, au nom de ceux qui vécutent, pour ceux qui vivront, le sacerdoce positiviste s'efforcera de rallier et de relier. « Il n'est pas au fond, plus difficile de concilier les hommes entre eux que d'accorder chacun avec lui-même dans tous ses états successifs. »

Pour exercer plus tranquillement leur profitable cléricisme de décadence, journalistes et politiciens dénoncent tout pouvoir spirituel comme rétrogradé. C'est le contraire, là encore, qui est vrai. « En effet, nous dit Comte, dans un de ses opuscules de jeunesse, il n'y a de gouverné temporellement que ce qui ne peut l'être spirituellement, c'est-à-dire qu'on ne régit par la force que ce qui ne peut l'être suffisamment par l'opinion. Or, à mesure que les hommes se civilisent, ils deviennent d'une part plus sensibles aux motifs moraux, et d'une autre part plus disposés à la conciliation amiable des intérêts. C'est pourquoi l'action du pouvoir temporel décroît sans cesse, et doit être moindre dans le nouvel état social que dans tous les états antérieurs ; tandis que l'action du pouvoir spirituel augmente, et doit être plus grande dans le système de la civilisation moderne que dans aucun autre. On voit par là, combien profondément est vicieuse la disposition introduite aujourd'hui dans presque toutes les têtes par les doctrines critiques, et qui porte à concevoir le nouvel ordre social sans pouvoir spirituel, puisqu'au contraire, ce pouvoir y doit nécessairement exercer une beaucoup plus grande action politique, dans sa sphère naturelle d'activité, que ne l'exercera dans la sienne le pouvoir temporel, qui tend à devenir de moins en moins im-

portant, et à se réduire de plus en plus, du moins tant que la civilisation restera ascendante, à une hiérarchie purement civile, quoique vraisemblablement ce dernier effet ne doive jamais être, à aucune époque, absolument complet. »

G. DEHERME.

(A suivre.)

---

## Revue des Opinions, des Faits et des Idées

---

### LE SOU FILIAL

La loi sur les retraites ouvrières présente de nombreuses et graves difficultés. Son application entraînerait inéluctablement des abus politiques.

Notre ami et collaborateur Henri Mazel, dans *la Revue de la Solidarité sociale*, propose une solution élégante. C'est le *sou filial*.

Il serait imposé à tout enfant de donner à son père et à sa mère ayant atteint l'âge de 60 ans un sou par jour, soit 18 francs par an, 36 francs pour les deux. Cette somme serait prélevée par l'État et versée par lui. La pension serait en proportion du nombre des enfants élevés, comme il est juste.

L'État interviendrait dans quelques cas. Par exemple, les jeunes ménages chargés d'enfants seraient exonérés de droit d'un quart par enfant. Avec quatre enfants, ils ne payeraient plus rien. L'État prendrait aussi à sa charge les contributions des enfants décédés à partir d'un certain âge. Les vieillards seraient toujours assurés de recevoir leurs pensions. De plus, « l'État majorerait de 10 p. 100 par enfant le sou



« familial qui sera de 19 fr. 80 pour le père de fils unique, de 43 fr. 20 pour celui de deux enfants, et de 360 francs pour celui de dix enfants ; dans ce derniers cas, le vieux couple toucherait 720 francs, ce qui est vraiment une rente satisfaisante. »

L'idée est ingénieuse et mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à la question des retraites ouvrières et qui se préoccupent des moyens à opposer à l'inquiétante dépopulation. La seule objection qu'on lui puisse faire, et qui tient à son caractère législatif, c'est de substituer à un devoir moral organique une obligation légale mécanique, et par là de contribuer encore à obscurcir le sentiment de la famille.

PAR TOUS.

---

## Les Livres qui font penser

---

**L'Apprentissage**, par PIERRE BRIZON, 2 francs (Librairie de *Pages libres*, 17, rue Séguier.) — L'auteur signale trois phases de l'apprentissage : organisé par les corporations, désorganisé par l'individualisme capitaliste, réglementé par des lois ouvrières.

Il va sans dire que M. Pierre Brizon, qui est professeur à l'École pratique d'industrie de Rennes, est pour l'étatisme. C'est l'erreur commune. Pour moi, si je souhaite que l'État soit fort, pour mieux remplir ses fonctions propres, je ne saurais admettre qu'il absorbe toutes les libertés et forces sociales. C'est à chaque groupe social qu'appartient l'organisation de sa fonction. C'est aux syndicats qu'il appartient d'organiser le travail. Ni anarchie, ni étatisme : l'ordre par la liberté réglée des forces.

Or les conditions de la vie ne changent point. Quoiqu'en dise l'auteur, le machinisme ni la grande industrie n'ont modifié les lois de constance organique. Le syndicat

organisé ne sera pas très différent de l'ancienne corporation. S'il l'est tant, aujourd'hui, c'est qu'il est loin d'être organisé.

Le livre de M. Pierre Brizon n'en est pas moins une étude sérieuse et documentée de cette importante question de l'apprentissage.

Parce qu'il est un « avancé », l'auteur croit devoir, d'abord, tenter une critique des anciennes corporations. Il n'en reste rien, puisqu'il lui faut reconnaître ensuite que, après la suppression des jurandes et maîtrises, en 1791, ce fut l'exploitation sans frein des enfants et des femmes. On voit mieux ce que valaient les corporations quand on lit : « Vers 1840, il y avait même, à Sainte-Marie-aux-Mines, de pauvres petits dévideurs de cinq ou six ans qui travaillaient quatorze heures par jour et tombaient épuisés sur le métier. »

Il a bien fallu, à défaut des groupes organisés, que le législateur intervint ; mais il n'a pu le faire qu'à contresens, en entravant le commerce et l'industrie ; et presque toujours ses dispositions tracassières furent tournées. S'il n'y a plus d'enfants de six ans dans les usines, c'est bien moins parce que la loi l'interdit que parce que, avec le nouveau machinisme perfectionné, l'industrie exige une main-d'œuvre plus exercée, à tout le moins des travailleurs plus vigoureux. Mais elle emploie la mère, et le résultat est pire. Les corporations n'eussent pas laissé pénétrer la femme à l'usine.

Sans doute, ce ne sont pas les lois ouvrières qui sont causes de la crise de l'apprentissage. Elles ne sont que des effets, les expédients pour suppléer tant bien que mal les groupes sociaux que la Révolution a dissous.

M. Pierre Brizon nous dit que le machinisme a nécessité une forme d'apprentissage que les corporations n'ont pas connue. Il en conclut que la crise de l'apprentissage se fût produite, même si les travailleurs étaient restés organisés. C'est oublier que les groupes sociaux sont toujours assez souples pour s'adapter aux conditions nouvelles. Ce sont les mécanismes législatifs qui manquent de souplesse, non les libertés organisées.

Peut-être le développement monstrueux de l'industrialisme, qui s'est fait en broyant des vies d'enfants et des

âmes de femmes dans l'engrenage de ses machines, eût-il été plus lent. La civilisation vraie n'y eût rien perdu. L'industrialisme effréné, au prix qu'on sait, peut exciter l'imbécile admiration des Homais, Bouvard et Pécuchet, au fond il n'est qu'un retour déguisé à la plus dure barbarie.

Il n'y a plus d'apprentis, il n'y a plus d'apprentissage, il n'y a plus de bons ouvriers. On ne forme plus d'apprentis, ou on les forme mal, on ne trouve plus assez de bons ouvriers.

Comme première cause de la décadence professionnelle, M. Pierre Brizon indique le machinisme. Il s'en tient à l'apparence. Cette décadence professionnelle, il la faut attribuer d'abord à la dissolution des groupes sociaux, et particulièrement de la corporation et de la famille. Que l'auteur veuille bien y réfléchir, il verra aussi que les autres causes indiquées par lui : spécialisation, misère des parents, intérêt des patrons, se ramènent à la décomposition initiale.

Il nous dit encore que la loi est insuffisante. Elle ne peut ne pas l'être. Elle le sera toujours. Elle ne peut remplacer la vie et la force.

Après avoir énuméré des causes particulières : longueur de la morte-saison dans la corporation du bâtiment, résistance des petits façonniers, voire des ouvriers, à se susciter de futurs concurrents, travail aux pièces, métiers trop pénibles, il cite comme cause générale : le régime social. S'il avait voulu dire : absence de régime, il aurait raison. « Privilège des uns, misères des autres, lutte pour la vie, anarchie économique, bataille d'intérêts, ruée vers l'argent, mêlée sociale : voilà, dit-il, où il faut chercher, en définitive, les racines du mal. » Racines ? Non pas. Ce sont les fleurs léthifères de l'anarchie.

M. Brizon veut bien nous avertir, d'ailleurs, de ne pas exagérer. Le mal n'est pas si grand qu'on le dit. N'y a-t-il pas des sociétés philanthropiques qui s'occupent du patronage des apprentis, et surtout n'y a-t-il pas l'État qui se met avec zèle à former des apprentis ? C'est comme s'il nous disait que le nombre croissant des sociétés charitables et l'extension de l'assistance publique sont la meilleure preuve que la misère diminue.

Relevant du ministère du Commerce, on compte 60 écoles pratiques, 4 écoles nationales professionnelles, 6 écoles professionnelles à Paris. Il y a aussi des écoles dépendant d'autres ministères, des écoles départementales et municipales, des écoles privées et de nombreux cours professionnels.

Les métiers n'en vont pas mieux. Les ouvriers, les syndicats ont toujours déclaré que « c'est rendre un mauvais service à un jeune homme que de lui faire perdre — ou à peu près — trois ou quatre années de sa jeunesse dans une de ces écoles professionnelles ».

Il va de soi que, par contre, l'auteur défend sa maison. C'est très naturel. Mais il y a un fait certain, c'est la décadence professionnelle que ces écoles, déjà assez nombreuses, n'enrayent point, et la multiplication menaçante des jeunes hommes sans métier.

Voici l'École Bouille, par exemple. Quand ils vont jusqu'au bout de leurs quatre années d'enseignement, ce qui est heureusement assez rare, les élèves n'ont appris qu'à avoir des prétentions. Ils sont inutilisables pour l'industrie, s'ils ne refont leur apprentissage. Pour le directeur, électeur influent, l'étude des anciens styles français est du temps perdu. Un professeur est tellement incapable que les élèves ont fait demander son déplacement. Ce fonctionnaire est un tabou électoral. On a répondu qu'on le changerait quand on lui aurait trouvé une situation équivalente.

A l'École Estienne, ce n'est pas très brillant non plus. J'imagine qu'il en est de même partout.

La vérité, c'est que l'État ne se peut substituer qu'accidentellement aux corporations et aux familles, — et son apprentissage vaut son éducation et son assistance.

Il y a un projet de loi sur l'enseignement technique qui va venir en discussion. On va avoir le cours professionnel obligatoire.

Honnêtement, l'auteur convient lui-même que rien ne sera plus facile que de tourner cette loi. Alors ?... Il préconise pourtant d'autres lois ouvrières : lois sur la limitation du nombre des apprentis, sur le contrat d'apprentissage, réduction de la journée de travail à 10 heures pour tous les travailleurs, etc.

Et puis ? « Supposons que tout soit organisé et que tout fonctionne bien, conclut-il : écoles techniques, cours de perfectionnement, bourses d'apprentissage, certificat d'études industrielles, contrat écrit et même contrat obligatoire, lois ouvrières, surveillance de l'apprentissage, mesures protectrices de l'apprenti. La crise de l'apprentissage ne serait pas résolue. Pourquoi ? Parce que les causes profondes du mal ne seraient pas atteintes. Aussi longtemps que le régime capitaliste de propriété et de production vivra, aussi longtemps dureront la concurrence et la misère, sources premières de la crise. C'est dire que la société actuelle ne tient pas la clé du problème. Mais quelle « société nouvelle » résoudra les questions angoissantes posées par le machinisme, la division du travail et la spécialisation ? Quelle fédération de syndicats, directrice de la production, sera en même temps directrice de l'apprentissage ? Quel régime économique fera de l'apprentissage le « fonds de réserve » d'une société prospère ? Quelle société prospère supprimera la misère ?... Et quand ?... »

Je lui répondrai : En dehors des conditions nécessaires de vie sociale, pour la société, il n'y a pas de santé, pas de progrès possibles. Or ces conditions, du moins les principales, ont été déterminées par un certain sociologue qui a nom Auguste Comte.

**Le Spiritisme dans ses rapports avec la folie**, par le docteur MARCEL VIOLLET, 1 fr. 50 (Bloud, édit.). — L'auteur n'ose pas affirmer que la « doctrine spirite » est un délire. Mais, comme tous les médecins aliénistes, des salons où l'on fait sauter des guéridons, il a vu sortir des fous, les a reçus dans les asiles, et il a pensé : « Je ne sais pas bien ce qui se manigance par là, mais, vraiment, c'est bien inquiétant. »

Il se borne donc à dire : « Il entre dans la constitution de la doctrine spirite des éléments analogues à ceux qui entrent dans la constitution du délire : son origine dans des faits miraculeux, son ordonnancement purement hypothétique. Elle ouvre large champ à toutes les déductions, à toutes les hypothèses, elle n'est bornée par rien, elle est l'infini proposé comme problème à résoudre au fini ; à ce point de vue, elle constitue un vaste bouillon de culture

pour tous les errements, pour toutes les déséquilibres, pour toutes les folies. »

Il divise les fous spirites en deux catégories : « ceux qui ont fait leur crise délirante sous l'empire de préoccupations spirites » et ceux auxquels le spiritisme ne fait que donner une teinte, et qui eussent été fous aussi bien sans le spiritisme.

M. le docteur Viollet analyse les principaux cas et il les classe. Il ne peut faire plus. Son petit livre dénonce un des dangers de l'anarchie intellectuelle. C'est au sociologue à montrer les causes sociologiques du spiritisme qu'il faut atteindre.

**L'Audition morbide**, par le docteur A. MARIE, 1 fr. 50 (Bloud, éd.). — L'auteur reconnaît deux grandes catégories d'audition morbide : l'hypoacousie et l'hyperacousie, ou plutôt la dysacousie, — troubles plus souvent physiologiques que psychologiques. M. le docteur Marie aborde aussi la question curieuse des synesthésies.

M. le docteur Marie nous dit que la psychothérapie pourra utiliser ces observations. Puisque « l'imperfection de l'audition semble tenir moins au mauvais état de l'organe périphérique acoustique qu'à l'insuffisance des centres d'association », on peut, « en s'appuyant sur les autres sens, cultiver le sens auditif qui est la voie par excellence des associations intellectuelles ».

**Les Rebelles**, par BRENN, 2 francs (librairie de *Pages libres*). — Je ne saurais dire ce qui l'emporte : de ma sympathie ancienne pour l'auteur ou de mon aversion pour sa littérature. Si Brenn s'était proposé d'évoquer l'âme bretonne telle qu'il l'a vue, cela ne serait qu'une erreur énorme, les Bretons n'étant point, que je sache, des délirants ; s'il avait voulu étudier la maladie morale de quelques « rebelles », cela ne serait que déplacé ; mais, dans les trois contes qui composent ce petit livre, on présente ces toqués à l'admiration des lecteurs... Là, je proteste.

Si je ne connaissais point l'auteur, et ses bonnes intentions, je verrais là un de ces procédés si méprisables, mais si fréquents chez les gens de lettres, pour attirer l'at-

tention sur soi, par l'outrance systématique et le scandale voulu. Brenn, nos plus fidèles lecteurs s'en souviennent sans doute, a collaboré à *la Coopération des Idées*. Il a donc cru à l'effort positif, discipliné, à l'ordre. Il ne se peut que l'abus de la littérature ait complètement, à jamais, embrumé de mots son cerveau qui avait des clartés de réalités vivantes. Qu'il s'arrête d'écrire un soir pour réfléchir. Peut-être n'est-il pas encore assez rebelle au bon sens, peut-être lui reste-t-il encore assez de cette « soumission » indispensable à toute pensée réelle, surtout sociale, pour reconnaître lui-même le mal que fait une telle littérature, mal dont elle sort, comme un chancre, et mal qu'elle aggrave et propage.

**La Monarchie et les Ouvriers**, par PAUL DAIZAC, 0 fr. 10 (*L'Accord social*, 26, quai d'Orléans). — L'ouvrier avait plus de garanties, de liberté et de bien-être, relativement, sous l'ancien régime que sous l'absence de tout régime. Cela est bon à dire. Il est évident que, si nous ne voulons pas disparaître, en tant que peuple, il nous faut, au plus tôt, rétablir un régime, quel qu'il soit. Les monarchistes veulent absolument que ce soit le leur, et pas d'autre. Tous les esprits pondérés, qui mettent la grandeur et la force de la société française au-dessus du succès de tel ou tel parti, se rallieront certainement au régime possible, même celui des monarchistes. D'ailleurs, des succès de partis, si brillants soient-ils, ne prouvent point la possibilité d'organisation sociale par ce parti. Très souvent même, ils prouvent le contraire. J'invite M. Paul Daizac et ses amis à réfléchir là-dessus.

**La Pathologie de l'attention**, par N. VASCHIDE et RAYMOND MEUNIER. 1 fr. 50 (Bloud, éd.). — La pathologie de l'attention a été peu étudiée. Ce petit livre n'épuise donc pas le sujet. D'ailleurs, les méthodes de la psychologie expérimentale ne peuvent jamais qu'amasser des matériaux, trop souvent avec plus d'ardeur que de discernement. Nos psychologues de laboratoire, qui ne sont que des psychomètres, après avoir dressé leurs tableaux de chiffres, s'en remettent volontiers à un autre qui, plus tard, « tirera des faits épars la conclusion définitive ». On peut donc

savoir gré aux auteurs d'avoir, après leurs statistiques psychologiques, formulé ces conclusions générales :

« 1° L'hypoprosexie accompagne tous les états d'infériorité intellectuelle, soit acquis, soit congénitaux, stationnaires ou progressifs ;

« 2° L'hyperprosexie, au moins momentanée, peut accompagner exceptionnellement certains états névropathiques. Cette hyperprosexie représente un état et non un trouble ;

« 3° La paraprosexie nous semble être la caractéristique même de toutes les maladies mentales à forme délirante. Il ne s'agit point, avec nos moyens actuels d'investigation, d'évaluer quantitativement ces états d'attention morbides ou seulement anormaux qui diffèrent entre eux qualitativement ;

« 4° La distraction nous apparaît soit comme une simple hypoprosexie passagère, soit comme une incapacité de l'attention à subsister sur un de ses aspects déterminés, comme une désorientation mentale.

« Ajoutons à ces conclusions que l'attention n'est un état artificiel que considérée comme fonction d'adaptation à un milieu social normal et nettement limité. Si, au contraire, nous la considérons d'un point de vue psycho-biologique et dynamique, comme nous essayons de le faire, elle devient l'état le plus naturel de notre vie mentale. »

**Les Préjugés sur la folie**, par la princesse LUBOMIRSKA, 1 fr. 50 (Bloud, éd.). — L'auteur examine les cinq principaux préjugés sur la folie : origine surnaturelle, aspect extérieur des fous, contagiosité, incurabilité, danger. Et ce n'est pas là seulement une simple rectification d'idées, mais encore une œuvre d'utilité sociale et de pitié. Ce petit livre ne pouvait être écrit que par une femme.

« Nous sommes tellement matériels, dit-elle, notre esprit semble tellement asservi à notre corps, nous avons une telle horreur de la souffrance physique, que nous conservons toute notre pitié pour les maladies du corps. Pour ceux là, de toutes parts, se sont fondées des œuvres de bienfaisance — on ouvre des sanatoria, on consacre des plages à des tuberculeux, les muets et les aveugles sont l'objet des soins d'œuvres admirables ; on panse sans espoir les plaies



mortelles des cancéreux ; nulle horreur physique ne rebute. Nous sommes tellement habitués à nous considérer comme des corps. Les aliénés, eux, n'éveillent ni sympathie ni pitié : de la peur, de la curiosité, de l'insouciance voisine du dédain, voilà ce que leur idée sollicite. On plaisante sur la folie : on a créé des mots railleurs pour désigner les fous, on fait des chansons humoristiques, aussi faibles par la rime que par la raison, et complètement fausses et en désaccord avec ce qu'est la folie. On ne plaisante pas ainsi sur la tuberculose ou sur le cancer. Singulier privilège qu'à la folie, de ne solliciter que plaisanterie, curiosité, peur et dédain. D'autant plus singulier privilège qu'il va à l'encontre de ce qui est, de ce qu'il faudrait dire et répéter : Le fou est un malade. Pour lui il ne faut avoir que sympathie, tendresse et pitié. »

L'aliéné guéri, quand il sort de l'asile, s'il n'a que son travail, est repoussé de partout. Si bien que ce dicton est courant dans les asiles : « Il vaut mieux sortir de prison que d'un asile d'aliénés ». Il est donc nécessaire que « les œuvres d'assistance se multiplient à l'égard des aliénés », là où les familles ne peuvent rien. Il faut aussi réagir contre le préjugé de l'incurabilité. Il est un certain nombre de folies parfaitement curables, il en est très peu, avec quelques précautions, de vraiment dangereuses. Enfin, il est bon, pour la sauvegarde sociale, de ne pas perdre de vue, à tout le moins pendant quelque temps, les libérés. « L'assistance post-asilaire, a dit le docteur A. Marie, est le meilleur moyen de concilier l'intérêt bien compris des convalescents avec la défense sociale en cas de rechutes et la prophylaxie des réactions violentes éventuelles *abmiseria*. »

**La Commune au jour le jour**, par ÉLIE RECLUS, 3 fr. 50 (Schleicher, éd., 61, rue des Saints-Pères). — Simple journal d'un citoyen « s'occupant, se préoccupant, regardant, écoutant », ce n'est pas là une histoire complète des événements qui se sont déroulés du 18 mars au 28 mai 1871 : c'est un témoignage dont l'historien décisif de cette époque tragique aura à tenir compte.

Toutes les sympathies de l'auteur sont pour la Commune ; mais cela ne l'aveugle point. « Nous avons à Paris de bien mauvais journaux et, de tous, dit-il, le plus ignoble, parce qu'il veut l'être, est *le Père Duchesne*, une misérable con-

trefaçon de celui de 93. J'en ai pris les premiers numéros et, les tenant par les pincettes, les ai parcourus du regard. Peu de lignes qui ne soient émaillées d'un juron ou de deux ou trois mots obscènes qui reviennent toujours et toujours avec une monotonie ennuyeuse. » La démagogie est toujours ignoble.

La Commune ne pouvait aboutir qu'au chaos. Aucune idée directrice continue, aucun chef marquant, — un ramassis bizarre de bohèmes, de toqués, d'illuminés, de braves gens et d'aventuriers suspects. « Il y a quelques jours, écrit Élie Reclus le 12 mai, un membre de la Commune, Blanchet, fut écroué à Mazas par un motif affligeant. Blanchet était un faux Blanchet et s'appelle en réalité Panilla, c'est un démocrate prétendu, un ex-commissaire de police, un ex-banqueroutier et un ex-capucin. »

On est surpris de voir un lettré comme Élie Reclus, intelligent et de bonne volonté, s'entêter dans ses erreurs critiques et révolutionnaires, malgré les dures leçons des faits, qui accablent toutes ses illusions.

Mais les erreurs de la Commune, bien excusables après les souffrances physiques et morales de la guerre, du siège et de la défaite, ne justifient point les criminelles sottises des politiciens de Versailles. Certains généraux ont été trop « héroïques », trop habiles stratégestes dans les rues de Paris, à dix contre un, après avoir été trop incapables et trop pleutres en face de l'ennemi véritable, — et ceci n'est pas effacé par cela. Au contraire.

La situation était critique, je le sais. On était sous la botte des Prussiens, et ce n'était pas le moment de révaser à l'universelle harmonie. Néanmoins, un homme d'État eût trouvé autre chose que de massacrer 35.000 ouvriers parisiens. Et d'abord, cette situation épouvantable, il ne l'eût pas empirée par sa maladresse assotée. C'est que Thiers — « le fâcheux Adolphe », comme on l'a nommé — n'était pas un homme d'État, non plus qu'un foudre de guerre. Le « Journal » d'Élie Reclus nous le démontre une fois de plus.

G. DEHERME.

---

*Le Directeur-Gérant* : G. DEHERME.

---

23-1-09. — Tours, Imp. E. ARRAULT et C<sup>ie</sup>.



**Bernard GRASSET, Éditeur**

**7, rue Corneille, 7. — PARIS**

---

**DERNIÈRES PUBLICATIONS :**

- EMILE BAUMANN. — *L'Immolé*, roman, un vol. in-16, prix . . . 3 50
- CLAUDE LORRIS. — *Les Nuages s'amoncellent*, roman, un vol.  
in-16, prix . . . . . 3 50
- CONSTANTIN PHOTIADÈS. — *Les Hauts et les Bas*, roman, un vol.  
in-16, prix. . . . . 3 50
- LÉON LAFAGE. — *La Chèvre de Pescadoire* (4<sup>e</sup> édit.), recueil de  
nouvelles, un vol. in-16, prix . . . . . 3 50
- ANDRÉ TUDESQ. — *Les Magots d'Occident*, recueil de nouvelles,  
un vol, in-16, prix . . . . . 3 50
- 

**BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE SCIENCE  
ET DE DROIT**

---

- D<sup>r</sup> GRASSET. — *La Responsabilité des criminels*, un vol. in-16,  
prix . . . . . 3 50
- 

**VIENT DE PARAÎTRE :**

**AUGUSTE COMTE**

---

**Discours sur l'ensemble du Positivisme**

Édition du Cinquantenaire, avec notes, sous-titres et table analytique,  
1 vol. de 425 pages. 3 fr. 50

**A LA REVUE POSITIVISTE INTERNATIONALE**

2, rue Antoine-Dubois, PARIS

Bernard GRASSET, Éditeur  
7, rue Corneille, 7. — PARIS

---

VIENT DE PARAÎTRE :

# La Démocratie Vivante

PAR GEORGES DEHERME

(1 vol. in-8 carré de 400 pages. — Prix : 4 fr. 50 ; franco : 5 fr.)

---

---

BLOUD & C<sup>ie</sup>. Editeurs

7, Place Saint-Sulpice — PARIS (TÉL. 722-99)

---

# L'Afrique Occidentale FRANÇAISE

ACTION POLITIQUE

ACTION ÉCONOMIQUE

ACTION SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(1 vol. in-8 carré de 528 pages. — Prix : 6 fr. ; franco 6 fr. 60)

---

---

TOURS. — IMP. E. ARRAULT ET C<sup>ie</sup>